

**Montréal, le 12 juin 2013**

**AQDMD : Oui, au projet de loi No 52 – Loi concernant les soins de fin de vie**

L'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD) applaudit le dépôt de ce projet de loi, car elle est convaincue qu'il répond aux attentes de la majorité des Québécois sur deux points essentiels : autoriser les médecins à acquiescer volontairement aux requêtes pour une aide médicale à mourir dans les cas expressément prévus et cibler l'amélioration qualitative et quantitative des soins palliatifs.

Ce projet de loi est le résultat d'un long débat de société. Il fait suite au rapport de la « Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité » qui a fait l'objet de vingt-quatre recommandations unanimes. On y note : « L'ampleur de la participation aux auditions démontre jusqu'à quel point la société québécoise était prête pour ce débat. »

L'AQDMD souligne que la loi à adopter respecte les choix de fin de vie des Québécois admissibles conformément à leurs valeurs personnelles, religieuses ou autres, y compris leurs requêtes pour une aide médicale à mourir et le droit des médecins d'y acquiescer ou non.

Nous soulignons aussi la portée de la reconnaissance des directives médicales anticipées qui permettrait d'exprimer ses choix à l'avance et de les faire respecter en cas d'inaptitude.

Nous remercions madame Véronique Hivon, les membres de la Commission et les députés d'avoir donné suite à cette « Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité », commission qui a soulevé un réel intérêt auprès de la population. La participation du Collège des médecins du Québec, du Barreau du Québec, de plusieurs associations et experts permettra aux députés du Québec de légiférer pour que chaque personne puisse avoir le choix de mourir en accord avec ses valeurs personnelles de dignité et de liberté.

L'AQDMD continue activement à contribuer à ce débat pour et au nom de la majorité des citoyens qui restent fermes sur la question des choix en fin de vie : des changements sont nécessaires.

Hélène Bolduc, présidente  
Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité  
(514) 341-4017  
[info@aqdmd.qc.ca](mailto:info@aqdmd.qc.ca)  
[www.aqdmd.qc.ca](http://www.aqdmd.qc.ca)